

CN s'est dépêchée d'annoncer qu'elle ne suspendrait pas les mises à pied massives prévues pour le 1^{er} mai et que le tarif du Corbeau n'avait rien à voir avec ces licenciements.

Hier, elle a réussi à obtenir la permission de la Commission canadienne des transports d'abandonner 20 p. 100 de son réseau de voies ferrées dans l'Île-du-Prince-Édouard. Une autre victoire pour les inconditionnels de la «rationalisation» des services ferroviaires, et une défaite pour les gens et les localités qui en ont besoin. On ne peut s'empêcher de penser à la promesse en l'air que ce même ministre a faite lorsqu'il a parlé avec insistance des nouveaux investissements qu'on allait pouvoir faire dans l'achat de matériel ferroviaire pour le service-voyageurs transcontinental grâce aux compressions pratiquées à la société VIA Rail. Mais au lieu de cela, on a laissé le matériel et le service déjà existant se détériorer et on n'a fait aucun investissement dans l'achat de nouveau matériel. VIA Rail fait toujours office de fossoyeur des services-voyageurs par train.

Notre seul espoir, monsieur le Président, c'est qu'il ne soit pas trop tard pour que le gouvernement prenne, pour une fois, des mesures éclairées. Le ministre pourrait se racheter en annulant les mises à pied et l'abandon de lignes ferroviaires prévus au CN, en respectant la promesse qu'il a faite concernant le service-voyageurs transcontinental, et en adoptant les propositions du NPD sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, lesquelles permettraient de créer encore plus d'emplois sans que les localités agricoles, qui ont déjà du mal à survivre, en fassent les frais et sans mettre en danger le mode de vie actuel des Prairies.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES DROITS D'ÉCLUSE IMPOSÉS AUX PETITS NAVIRES COMMERCIAUX

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, plus de 40 localités riveraines des Grands lacs dont le port ne peut accueillir de grands navires voient leur existence même compromise. L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a en effet mis en œuvre une mesure destinée à décourager l'utilisation du canal Welland par les petits navires en imposant aux navires commerciaux de taille plus modeste un droit d'écluse cinq fois supérieur à celui que paient les gros bâtiments. Ce droit d'écluse, imposé pour la première fois en 1982 et doublé pour la saison de 1983, aura pour effet, comme le prévoit l'Administration de la Voie maritime, d'augmenter de \$3,500 le coût du voyage aller-retour par le canal Welland et d'acculer à la faillite de nombreuses entreprises commerciales de navigation.

Beaucoup de ces dernières qui exploitent de grands navires dépendent en effet de la livraison des marchandises effectuée par ces petits navires commerciaux; comme les ports qui ne peuvent accueillir de gros bâtiments devront fermer l'un après l'autre, plus de travailleurs se verront réduits au chômage et les navires et installations portuaires seront condamnés à se détériorer et à perdre de la valeur. Tous ces ennuis surviennent après une saison de navigation désastreuse alors qu'il faut tirer parti de tous les avantages et de tous les débouchés possibles, et qu'il n'est pas urgent d'accroître la capacité du canal Welland. Peut-être le ministre des Transports (M. Pepin) incitera-

t-il l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent à reconsidérer l'imposition de cette surcharge injustifiée.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* nous apprend que le leader de l'opposition (M. Nielsen) a remis aux habitants de sa circonscription un discours dans lequel il appuie certains propos qu'a tenus le député de Capilano (M. Huntington). S'adressant à ses électeurs, il reprend la déclaration suivante, faite par le député de Capilano:

Vous êtes-vous aperçu que le capitalisme est en train de se faire enterrer sous les pas du socialisme international; que les dirigeants mondiaux de ces forces socialistes ont la mainmise sur le gouvernement canadien; que le Canada prépare pour l'oncle Sam la corde du pendu...

Des voix: Bravo!

M. Smith: Madame le Président, il importe de signaler au leader de l'opposition que nous avons sûrement atteint, au Canada, une maturité politique qui nous donne droit à nos différences sans que cela suscite des propos aussi trompeurs qui ont pour effet de nous diviser.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Madame le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre croient que la justice sociale peut régner au sein de la libre entreprise; nous avons foi dans l'esprit d'initiative et dans l'éthique du travail et nous allons défendre ces principes.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LENTEUR DU COURRIER

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'ai eu l'occasion dernièrement de lire un rapport dans lequel la Société canadienne des postes se targuait d'offrir un service de qualité et de livrer à temps un grand pourcentage des lettres qui lui étaient confiées. Il est intéressant de noter qu'une foule de messages publicitaires et de rapports vantant l'efficacité de la Société ont précédé l'annonce du nouveau tarif d'affranchissement qui entre en vigueur aujourd'hui.

Par la même occasion, plusieurs commettants m'ont écrit des lettres qui ont su refroidir mon enthousiasme. Ainsi, une dame de Fort Érié me faisait part du temps qu'avaient mis des lettres à lui parvenir de divers endroits. Une lettre postée au Japon s'était rendue à destination en huit jours, tandis qu'une autre en provenance de Buffalo (État de New York), à cinq milles de chez elle, avait mis dix jour et une lettre de Montréal 19 jours. Par ailleurs, un monsieur de Smithville me signalait qu'il avait fallu 21 jours pour qu'il reçoive un chèque qui lui avait été envoyé de Nouvelle-Écosse. Comme il s'agissait d'une somme importante, le bénéficiaire avait dans l'intervalle perdu \$400 d'intérêts.

Étant donné ce qu'il en coûte pour poster une lettre à l'heure actuelle, j'estime que la direction des postes doit veiller à améliorer l'efficacité de son service et à supprimer la publicité onéreuse et inutile.